

Яeflets

Éditorial

L'été s'est écoulé avec quelques aléas pour la commune : une communauté des gens du voyage s'est présentée par deux fois pour occuper notre Cassourade, en cœur de bourg. Le premier séjour en juin (sollicité et accordé) s'est remarquablement bien passé avec le respect de chacun et la restitution d'un espace parfaitement propre. Le deuxième séjour (pénétration de force) a été tout autre avec à la clé de nombreuses nuisances. Aussi, des mesures ont-elles été prises pour ne plus avoir à subir.

Les travaux de l'été ont débordé sur la semaine de la rentrée ; les difficultés de circulation ont été le «prix à régler» pour disposer désormais d'un réseau d'alimentation en eau potable rénové, tous les branchements ayant été repris. Dans ce domaine, au moins, la départementale 37, notre rue des Pyrénées, ne subira plus aucune intervention.

Les habitants de la commune bénéficient désormais de l'offre **Flexilis** de déplacement mise en œuvre par le syndicat mixte des transports urbains (SMTU) : ce transport à la demande (2 € le trajet) avec prise en charge à domicile permet le «rabattement» vers des mairies et des arrêts du réseau urbain **Idelis**. En outre, les quelques «ratés» de tarification pour ceux qui utilisent le réseau interurbain du département

Transports64 dans le périmètre de la comm<mark>unauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) sont désormais un mauvais souvenir.</mark>

Dans ce numéro 5 de **Reflets** vous est présentée la construction du hangar près du stade de football dont une partie est destinée à accueillir nos futurs services techniques.

N'hésitez pas à fréquenter la Maison de l'Habitat, rue des Cordeliers à Pau, pour recueillir de bons conseils pour l'amélioration de votre cadre de vie quotidien.

Pour conclure, je vous invite à participer avec détermination au prochain recensement de la population qui est programmé du **19 janvier au 18 février 2018**. Un «spécial **Reflets**» sera diffusé en tout début d'année pour apporter toutes les réponses à vos questions et le site Internet de la commune vous en exposera davantage. Les agents recenseurs vous y seront également présentés.

En mon nom, et à celui de l'équipe municipale et de tout le personnel de la commune, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux passage en 2018!

Victor Dudret



Mairie – 32 rue des Pyrénées – 64110 RONTIGNON Tél.: 05 59 82 00 62 – Fax (réception): 08 97 50 71 64 Courriel: secretariat.mairie@rontignon.fr – Site: www.rontignon.fr

LA MAISON DE L'HABITAT

Vous souhaitez rénover votre logement ? Ou tout simplement réduire votre consommation d'énergie ? Rendez-vous à la Maison de l'Habitat pour bénéficier de conseils techniques gratuits et d'aides financières !

Propriétaire occupant ou bailleur, la Maison de l'Habitat vous accompagne dans votre projet. Sous certaines conditions, des aides sont mobilisables et peuvent permettre de financer une partie de votre projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage, VMC, etc.) ou d'adaptation de votre logement au vieillissement et au handicap.

Vous n'avez pas prévu de travaux pour le moment ? Vous êtes locataire ? La Maison de l'Habitat vous accompagne aussi afin de réduire votre consommation énergétique tout en maintenant votre confort.

+ d'infos : Maison de l'Habitat 18 rue des Cordeliers - 64000 PAU 05.59.82.58.60 – maison.habitat@agglo-pau.fr





La Maison de l'Habitat est un service public de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées. Elle propose un conseil neutre et gratuit.

Rontignon investit pour les entreprises

Rontignon offrira une réelle opportunité aux entreprises en quête de toit et se dote de locaux techniques plus spacieux et fonctionnels.

Les sportifs présents sur le stade ou les promeneurs ont pu remarquer un bâtiment en cours de construction à proximité du terrain de football. Profitant d'une opportunité offerte par la société LUXEL, spécialiste du photovoltaïque, la commune va se voir dotée d'une structure de 1 200 m² qui sera équipée de panneaux solaires dont la gestion reviendra à son constructeur.

En contrepartie notre commune prendra à sa charge l'équipement intérieur de ce bâtiment construit sur un terrain communal.

Ainsi 300 m² environ seront affectés aux ateliers municipaux, la surface restante étant proposée en location à des artisans (PME, PMI, TPE) sous forme d'espaces modulables adaptables à leurs besoins.

Les professionnels intéressés peuvent interroger la mairie pour tous renseignements complémentaires.

INFOS PRATIQUES

STOP PUB.

Les autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres sont à disposition en mairie.

Transports à la demande.

Flexilis est désormais à votre service. 2 euros le trajet.

Feux de broussailles et de déchets de iardin.

Ils sont interdits sur la commune (règlement sanitaire départemental) quel que soit le moment dans l'année. N'hésitez pas à aller en déchetterie.

AGENDA

- **2 décembre :** bourse aux jouets de l'association des parents d'élèves.
- 16 décembre : loto de l'ASMUR.
- 22 décembre : Noël de l'école maternelle.
- **20 janvier :** finales du tournoi de pelote de l'ASMUR.
- 21 janvier : goûter-galette réservé aux Aînés.
- 3 mars: loto paroissial.
- 10 mars: concours canin.
- 11 mars: trail des Costalats.
- 17 mars : loto de l'ASMUR.
- 3 au 5 mai : 2^e salon d'art contemporain

VIE LOCALE



Repas des Aînés le 14 mai

Le traditionnel repas des aînés a réuni cette année une cinquantaine de convives qui ont apprécié la qualité du menu et l'animation musicale. À l'initiative d'Alain Izard, le groupe "Lous cantayres d'Idrou" a présenté un spectacle de chants et danses régionaux.



Jazz in School le 2 juin 2017

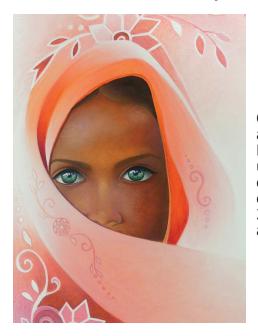
Pour une ultime répétition avant de se produire au Zénith de Pau, 300 écoliers du Béarn ont investi la salle polyvalente. À cette occasion, la qualité du travail fourni par l'association «Musique en milieu scolaire» a pu être appréciée.



Fête du villag<mark>e</mark> les 1^{er} et 2 juill<mark>et</mark>

La fête du village a débuté par celle des écoles le samedi. Un pique-nique champêtre et «chapeauté» a précédé une animation musicale en soirée. Le dimanche, après l'apéritif, le repas des chasseurs a régalé l'assemblée avant le jeu de piste organisé par «les Traileurs des Costalats».





Ce salon, organisé cette année à Rontignon par l'association PHOTOSPRO64, a connu un succès prometteur. Les organisateurs renouvelleront cette exposition du 3 au 5 mai 2018 avec une journée réservée aux scolaires.



PORTRAIT

Clémentine, piquée par le monde de l'abeille!



Clémentine dispose d'une quarantaine de ruches et essaims installés principalement en sédentaire sur les coteaux de Rontignon.

Qui êtes-vous?

Béarnaise d'adoption et pluriactive, je travaille à temps partiel dans le réseau des

Calandreta. J'ai ainsi pu monter progressivement mon projet d'apiculture en conjuguant deux activités en accord avec mes convictions.

J'ai débuté l'apiculture dans une association de rucher école ; ainsi "piquée" par le monde de l'abeille, j'ai franchi le pas et monté mon projet dans une démarche d'agriculture paysanne.

Titulaire d'un brevet professionnel responsable d'exploitation agricole, j'ai eu la chance de réaliser

des stages de formation chez des apiculteurs.

Jeanine Peyre-Lavigne, apicultrice à Castet, m'initie depuis au métier. Des producteurs de gelée royale m'ont formé à cet atelier spécifique. Enfin je suis membre d'un centre d'initiatives pour

valoriser l'agriculture en milieu rural.

Ouelles sont vos motivations?

C'est le plaisir du travail au contact de l'abeille, la diversité des activités en fonction des saisons et vivre "au païs".

Quel est votre projet?

"Chaque année j'augmente mon cheptel. Je réinvestis les ventes dans l'achat de ruches et de matériel. Ce choix de parcours progressif me permet d'améliorer mes connaissances, et ma technicité.

La gelée royale est mon atelier de production principal. Je recherche la qualité des produits de la ruche :

- en privilégiant l'achat de cire bio chez des apiculteurs en bio du Sud-Ouest ainsi que l'achat de reines chez des apiculteurs pyrénéens certifiés en bio;
- en utilisant exclusivement par mon miel ou le sucre bio pour un nourrissage raisonné en saison de production;
- en fabriquant de la peinture à base d'ocre et de farine ou de l'huile de lin, appliquée sur mes ruches en bois.

Contact/informations: 06.73.73.92.65 et

www.lespetitesruches.com

INFO RECENSEMENT



19 janvier au 18 février 2018 : le recensement s'invite chez vous !

Les données collectées lors du recensement de la population permettent de réaliser les projets qui vous concernent. C'est un vrai outil pour vos élus. **Nouveauté :** se faire recenser par Internet est simple sur le site **le-recensement-et-moi.fr.**

Dates à retenir.

Passage des agents recenseurs dans chaque foyer de la commune du jeudi 19 janvier au samedi 18 février.

Connaître la population pour prendre des décisions utiles.

Le recensement chiffre la population de la commune puis nationale et fournit des informations : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Ces chiffres définissent le niveau de participation de l'État au budget de la commune, le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Ces statistiques aident à décliner les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche?

Avant la collecte, l'INSEE assure la formation des agents recenseurs (deux agents pour notre commune) et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs remettent à chaque habitant de la commune la notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site **le-recensement-et-moi.fr.** Si les personnes n'utilisent pas Internet, les agents recenseurs distribuent des questionnaires papier et aident à la saisie sur Internet. Votre commune valide tous les logements recensés. L'INSEE procède au traitement des données.

Le recensement, c'est sûr.

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires de façon anonyme (conforme aux obligations imposées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Aucun contrôle administratif ou fiscal ne peut en découler. Vos nom et adresse sont mentionnés pour aider les agents recenseurs mais ne figurent pas dans les bases de données.